ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 septembre 2026 — **Délibération n° VI-DEL-2026-119**
Date d'affichage : 23 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 32
Votants :

Objet : Motion pour combattre à Etampes l'antisémitisme, la xénophobie, l'islamophobie et toutes les formes de racisme

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1er Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2ème Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ème Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ème Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ème Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ème Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7ème Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ème Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ème Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ème Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-119-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Monsieur Giovani CHAAFA expose :

Élus du Conseil municipal d'Étampes, nous rappelons notre attachement aux principes républicains, notre engagement constant pour la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que notre détermination à combattre sans relâche toutes les formes de racisme et de discrimination.

Conscients de la persécution des juifs à travers l'histoire et garants de la transmission des leçons universelles de l'Holocauste, nous mesurons le danger que représente la recrudescence des actes antisémites en France.

En 2025, 1320 actes ont été recensés, soit le triple des actes commis en 2022. Notre ville n'est, hélas, pas épargnée.

Ainsi, le 28 août dernier, le mur de clôture du premier adjoint de la commun d'Étampes a-t-il été souillé d'une croix gammée. Légitimement, cet acte inqualifiable a soulevé l'indignation de l'ensemble des membres du Conseil municipal et, au-delà, des différents élus du territoire. Chacun peut donc se réjouir de constater l'auteur de cet acte inqualifiable ait pu être interpelé rapidement et jugé.

Concomitamment, chacun a pu constater la progression de la xénophobie, du racisme et de l'islamophobie, là aussi, jusqu'au cœur de la commune. Ainsi, le même jour, et dans des circonstances vraisemblablement différentes, le quartier du Petit Saint Mars a été recouvert de tags frontalement xénophobes et racistes : « sales étrangers », « sale noir », « arabes ». De nouveau le 23 septembre dernier, des inscriptions similaires ont recouvert les murs de ce quartier, dans une relative indifférence politique, et sans aucune réaction médiatique : « « dégage étranger » « noir », « FN ».

De tels agissements, inacceptables, doivent être combattus avec la même vigueur, et dénoncés avec la même énergie. De la même manière, les propos racistes, les caricatures islamophobes, et les discours haineux, souvent distillés sous couvert de légèreté sur les réseaux sociaux, entretiennent ce type de passage à l'acte, et doivent être refusés.

Nous rejetons et luttons contre les déclarations antisémites de la même manière que nous rejetons et luttons contre les propos islamophobes et racistes sur nos chaines de télévision, au cœur de nos réseaux sociaux et, désormais, sur les murs de nos villes.

Étampes, riche de la diversité de sa population, doit former un rempart implacable contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la xénophobie. Nous devons à nos concitoyens de toutes les confessions, de toutes les origines, le soutien et la protection qu'ils méritent. Nous devons construire des ponts là où s'érigent des barrières et mobiliser, chaque fois que nécessaire, les instances d'unité, de dialogue et de fraternité dont nous disposons.

Dès lors :

Considérant la recrudescence des actes et propos antisémites, xénophobes et islamophobes ;

Considérant que la complexité de la situation nationale et internationale, dans un contexte d'élections présidentielles, appelle les élus municipaux à la retenue, à un discours équilibré et nuancé, qui s'abstient de toute provocation ;

Considérant les inscriptions antisémites et xénophobes qui ont souillé les murs de notre ville, ces dernières semaines ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-119-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Considérant l'urgence à manifester publiquement l'esprit de concorde, d'unité et de fraternité qui doit animer notre ville ;

Le Conseil municipal :

Appelle à la réalisation d'un plan de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les actes islamophobes, xénophobes, antisémites et racistes, dont le contenu, les axes et les actions concrètes seront présentées au prochain Conseil municipal ;

Appelle en particulier à l'organisation d'une campagne de sensibilisation au danger du racisme et de l'antisémitisme, valorisant notamment la richesse de la diversité et des réussites au sein de notre commune.

Après discussion en séance, l'ensemble du Conseil municipal a approuvé la motion en y ajoutant les modifications demandées par Monsieur le Maire.

La version proposée au vote est la suivante :

Élus du Conseil municipal d'Étampes, nous rappelons notre attachement aux principes républicains, notre engagement constant pour la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que notre détermination à combattre sans relâche toutes les formes de racisme et de discrimination.

Conscients de la persécution des juifs à travers l'histoire et garants de la transmission des leçons universelles de l'Holocauste, nous mesurons le danger que représente la recrudescence des actes antisémites en France.

En 2025, 1320 actes ont été recensés, soit le triple des actes commis en 2022. Notre ville n'est, hélas, pas épargnée.

Ainsi, le 28 août dernier, le mur de clôture du premier adjoint de la commun d'Étampes a-t-il été souillé d'une croix gammée. Légitimement, cet acte inqualifiable a soulevé l'indignation de l'ensemble des membres du Conseil municipal et, au-delà, des différents élus du territoire. Chacun peut donc se réjouir de constater l'auteur de cet acte inqualifiable ait pu être interpelé rapidement et jugé.

Concomitamment, chacun a pu constater la progression de la xénophobie, du racisme et de l'islamophobie, là aussi, jusqu'au cœur de la commune. Ainsi, le même jour, et dans des circonstances vraisemblablement différentes, le quartier du Petit Saint Mars a été recouvert de tags frontalement xénophobes et racistes : « sales étrangers », « sale noir », « arabes ». De nouveau le 23 septembre dernier, des inscriptions similaires ont *été découvertes dans* ce quartier. Elles appellent une condamnation tout aussi ferme, la même condamnation exprimée clairement ce soir.

De tels agissements, inacceptables, doivent être combattus avec la même vigueur, et dénoncés avec la même énergie. De la même manière, les propos racistes, les caricatures islamophobes, et les discours haineux, souvent distillés sous couvert de légèreté sur les réseaux sociaux, entretiennent ce type de passage à l'acte, et doivent être refusés.

Nous rejetons et luttons contre les déclarations antisémites de la même manière que nous rejetons et luttons contre les propos islamophobes et racistes sur nos chaines de télévision, au cœur de nos réseaux sociaux et, désormais, sur les murs de nos villes.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-119-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Étampes, riche de la diversité de sa population, doit former un rempart implacable contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la xénophobie. Nous devons à nos concitoyens de toutes les confessions, de toutes les origines, le soutien et la protection qu'ils méritent. Nous devons construire des ponts là où s'érigent des barrières et mobiliser, chaque fois que nécessaire, les instances d'unité, de dialogue et de fraternité dont nous disposons.

Dès lors :

Considérant la recrudescence des actes et propos antisémites, xénophobes et islamophobes ;

Considérant que la complexité de la situation nationale et internationale, dans un contexte d'élections présidentielles, appelle les élus municipaux à la retenue, à un discours équilibré et nuancé, qui s'abstient de toute provocation ;

Considérant *que le Conseil municipal a adopté, le 16 novembre 2023, une motion appelant déjà à la réalisation d'un plan de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les actes antisémites, islamophobes et racistes ;*

Considérant les inscriptions antisémites et xénophobes qui ont souillé les murs de notre ville, ces dernières semaines ;

Considérant l'urgence à manifester publiquement l'esprit de concorde, d'unité et de fraternité qui doit animer notre ville ;

Le Conseil municipal :

Appelle *à faire le point sur les suites données à la motion du 16 novembre 2023 et à élaborer, avec les services municipaux et les partenaires concernés, un plan de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les actes antisémites, islamophobes, xénophobes et racistes. Les orientations et les premières actions issues de ce travail seront présentées au Conseil municipal.*

Appelle en particulier à l'organisation d'une campagne de sensibilisation au danger du racisme et de l'antisémitisme, valorisant notamment la richesse de la diversité et des réussites au sein de notre commune.

La motion ainsi proposée est adoptée à l'unanimité.

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

30 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-119-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026